RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

44 ATLANTIC MOVERS
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 100 000 euros
Siège social : 7 RUE DU REMOULEUR – 44800 SAINT-HERBLAIN
384 264 420 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril,

La société HEXVIA, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 000 euros, ayant son siège social 5 RUE DE LA BATARDIERE 45140 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 334 610 573 RCS ORLEANS,

Associée unique de la société 44 ATLANTIC MOVERS,

A pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Patrick BORNHAUSER, démissionnaire,
- Rémunération de la gérance,
-
- Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée unique prend acte de la démission, par lettre remise électroniquement par DocuSign ce jour, de Monsieur Patrick BORNHAUSER de ses fonctions de gérant. La démission est effective immédiatement.

L'Associée unique décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Monsieur Benoit, Jean, Marie DRILLON,
Né le [redacted] à [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant [redacted]

Monsieur Benoit DRILLON exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée unique décide que Monsieur Benoit DRILLON ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat social mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement

TROISIEME DÉCISION

QUATRIEME DÉCISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Pour la société HEXVIA, Associée Unique
Monsieur Benoit DRILLON, Président

[redacted]

Monsieur Benoit DRILLON
Gérant nouvellement nommé

[redacted]

Copie certifiée conforme à l'original le 10 avril 2025
par Benoit DRILLON, Gérant

[redacted]